

Accompagner le client au potager de A-Z

Formation à distance GRATUITE pour les entreprises du secteur horticole
+ remboursement salarial des employés inscrits jusqu'à 25 \$ de l'heure*

Cette formation est offerte
en collaboration avec



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION?

Aux jardineries, serres et pépinières ornementales.

DATES DES FORMATIONS :

1 BLOC DE 4 HEURES et 4 BLOCS DE 3 HEURES répartis comme suit :

Gr. 1 : Le mercredi 2 septembre de 8 h à 12 h
et les mercredis 9, 16, 23 et 30 septembre de 9 h à 12 h.

Gr. 2 : Le mercredi 7 octobre de 13 h à 17 h et les mercredis 14 et 28
octobre et 4 et 11 novembre de 13 h à 16 h.

DESCRIPTION DE LA FORMATION

1. Préparation de l'inventaire nécessaire au centre de jardin pour bien conseiller et outiller le client

- Faire l'inventaire des outils, terreaux, engrais, contenants, végétaux, et marchandisage dans le magasin
- Comment rendre attrayante la section du potager urbain et de proximité
- Comment monter un atelier de pratique et de monstration pour le client en présentiel ou en web

2. Le semis, sous toutes ses formes

- La préparation des semis
- L'éclairage et le mode de croissance repiquage plantation
- Le sol et ses besoins, la culture en champs et en contenant, la rotation des cultures et la planification

3. Le choix du sol (amendement et ajustements pour la culture en terre) en contenant

- La différence des cultures en champs et en contenant (jardins communautaires, collectifs, particuliers sur terrain ou pour logements balcons)
- Proposer à son client différentes approches en agriculture urbaine

- L'irrigation et la conservation de l'eau

4. Les maladies et ravageurs, la récolte

- Les plantes et le compagnonnage (comestibles et utilitaires)
- Les maladies et ravageurs
- La récolte et la conservation des fruits, des légumes et des semences

5. Le potager en contenant

- Le choix du site
- Les différentes alternatives pour la culture en contenants
- La plantation, l'entretien, la récolte
- L'adaptation pour les personnes à mobilité réduite ou vieillissante
- L'adaptation pour les potagers scolaires en contenants

Pour plus d'information, contactez Isabelle Bonin-Lachance
au isabelle.bonin@quebecvert.com

Inscription : www.quebecvert.com

REMBOURSEMENT SALARIAL : Le salaire des participants en formation peut être admissible à un remboursement complet ou partiel pouvant aller jusqu'à un maximum de 25 \$/heure. Le remboursement des salaires peut varier entre 25 et 100 % dépendamment des subventions salariales déjà reçues du gouvernement fédéral, par l'entreprise. Un talon de paie sera exigé avec le formulaire de demande de remboursement. Le responsable de l'entreprise devra signer une feuille de présence à chaque jour de formation pour justifier le nombre d'heures à être remboursées par employé admissible. En cas d'absence motivée ou non, le salaire ne sera pas remboursé.

Projet soutenu par la Commission des partenaires du marché du travail
dans le cadre du Programme actions concertées pour le maintien en emploi.

Avec l'aide financière de :

Québec